



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230912-2023091202-DE

Préfecture du Loiret
N° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2023091202

Date de la
convocation
08.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
08.09.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT, Sylvie VUILLET, Christian AMEUR.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie DAUBIN à François DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absentes excusées: Gilberte BADAIRE, Aurélia BLOT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Mise à jour du zonage d'assainissement

**Délibération
2023091202**

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Vu le plan de zonage d'assainissement de la commune approuvé par délibération 2007-11,

Vu la délibération 2021-37 du 13 septembre 2021 sollicitant le cabinet d'étude Bios pour mettre à jour le zonage d'assainissement de la commune.

Etant exposé l'étude de faisabilité menée par le cabinet d'études Bios relatant par rues les projets d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées avec précision des ratios « ml de réseau/ nombre de branchement » ainsi que leurs coûts estimatifs,

Sur avis de la commission municipale « travaux-voirie-urbanisme-assainissement » réunie le 05.09.2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide de retenir, pour la mise à jour du zonage d'assainissement, les projets d'extensions du réseau collectif à réaliser sous 10 à 15 ans soit :

- futur lotissement rue de la Mairie (terrain derrière l'Eglise)
- chemin de la Croix rouge
- route du Briou jusqu'à l'intersection avec le chemin du Marchais Corpereau
- route de Mi-Feuillage jusqu'à l'intersection avec la rue Saint Sevin.

L'enquête publique nécessaire à cette mise à jour va être lancée.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

n° ID : 045-214500498-20230912-2023091202-DE

SLOW

Conseil Municipal ***Délibération numéro 2023091202***

Dit que l'ensemble des habitations du territoire non raccordées à l'assainissement collectif, qu'elles soient situées ou non dans le zonage d'assainissement collectif, seront désormais soumises au contrôle du SPANC de la Communauté de communes des Loges.

*Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Jean-Claude TONDU*

*Le Secrétaire de séance,
Ilona BERNY-VILFROY,
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>